

Demande de prolongation du délai



Réservé à l'usage du bureau
Date déposée

Comment remplir ce formulaire

- Vous pouvez taper votre texte ou utilisez un stylo. S'il vous plait n'utiliser pas un crayon.
- Assurez-vous de remplir toutes les sections du formulaire.
- Soumettez votre demande de prolongation du délai au Commission de police du Nouveau-Brunswick dans les 10 jours du dépôt d'une plainte pour que la Commission puisse la considérer.
- Communiquez avec la Commission si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire.

Section A : Votre nom [vous êtes la plaignante ou le plaignant]

Prénom	Nom de famille

Section B : Circonstances que la Commission considérera pour déterminer s'il y a lieu de prolonger le délai pour le dépôt d'une plainte.

La Commission peut prolonger le délai d'un an pour le dépôt d'une plainte si elle décide que les circonstances justifient une prolongation selon le critère en quatre volets énoncé dans sa *ligne directrice sur le délai pour le dépôt d'une plainte* affichée sur son site Web.

Pour demander à la Commission d'envisager de prolonger le délai, vous devrez :

- répondre aux questions suivantes;
- soumettre tout document à l'appui de vos réponses.

1. Concernant l'infraction présumée de la *Loi sur la police* ou du *Code de déontologie professionnelle* :

a. Quand en avez-vous pris connaissance?

--

b. Comment en avez-vous pris connaissance?

2. S'agissait-il d'une situation continue (ou d'incidents répétés)?

- Non. Veuillez passer à la question 3.
- Oui, c'était une situation continue ou des incidents répétés de même nature. Veuillez répondre à la question 2a.

a. Dans l'affirmative, expliquez en quoi c'était une situation continue. S'il s'agissait d'incidents distincts, décrivez en quoi ceux-ci étaient similaires ou reliés et précisez le temps qui s'est écoulé entre chaque incident. Veuillez indiquer les dates où sont survenus les présumés incidents. S'il y a des intervalles entre les incidents, expliquez ce qui se passait durant ces périodes.

3. Êtes-vous ou étiez-vous partie à une autre procédure ou un autre processus (par exemple un grief du syndicat, une affaire judiciaire, un arbitrage, une procédure civile, etc.) concernant le ou les mêmes incidents que ceux qui sont décrits dans votre plainte?

- Non. Veuillez passer à la question 4.
- Oui. Veuillez répondre aux questions 3a et 3b.

a. Est-ce que cette procédure ou ce processus a pris fin?

- Oui Quand? _____
- Non

b. De quel genre de procédure/processus s'agissait-il?

4. Veuillez décrire brièvement ce qui est arrivé :

Remarque : Si vous déposez une plainte contre un(e) agent de police [intimé(e)], décrivez le comportement de l'agent(e) à votre endroit. Si vous déposez une plainte concernant le service ou la politique d'une force policière, décrivez le service que vous avez reçu ou n'avez pas reçu, ou comment ce service constituait un problème pour vous. Quel impact est-ce que cela a eu sur vous?

5. Pourquoi, selon vous, personne ne sera victime d'une injustice grave si la prolongation est accordée?

Par exemple, cela pourrait être injustice si l'intimé(e) a perdu contact avec son ou ses témoins à cause du retard ou d'un décès. Si un(e) intimé(e) a connaissance d'une plainte avant son dépôt, elle ou il peut conserver les éléments de preuve. Si vous croyez que l'intimé(e) ou les intimé(e)s avaient déjà connaissance des problèmes énoncés dans votre plainte, précisez quand et comment ils en avaient connaissance.

6. Pourquoi avez-vous déposé la totalité ou une partie de votre plainte en retard?

Remarque : Vous devez donner les raisons de votre dépôt en retard. Il ne suffit pas de dire que vous ne connaissez pas vos droits en vertu de la *Loi sur la police* ou du *Code de déontologie professionnelle*. S'il y avait des raisons d'ordre médical, il faut fournir des documents médicaux à l'appui. Si vous essayez de régler ce problème par un autre moyen, veuillez fournir les détails (quand, comment, le résultat, etc.).

7. Souhaitez-vous invoquer d'autres raisons qui justifieraient, selon vous, que la Commission vous accorde une prolongation du délai pour déposer votre plainte et accepte votre plainte?

Section C : Veuillez lire les énoncés ci-dessous et apposer vos initiales à côté de chacun d'eux.

Énoncé

Initiales

1. Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts pour autant que je sache.

2. Je comprends que la Commission enverra une copie de la *Demande de prolongation du délai* et de tout document à l'appui* à l'intimé(e) ou aux intimé(e)s.

*Sauf si une telle mesure était contraire au paragraphe 29(1) de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (communications nuisibles à l'exécution de la loi ou à la conduite d'instances judiciaires).

Signature de la plaignante ou du plaignant (En tapant votre nom dans cette section sert de signature)	Date

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis conformément à l'alinéa 37(2)a) de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* du Nouveau-Brunswick afin de répondre à votre plainte en vertu de la *Loi sur la police*.

Réservé à l'usage du bureau

Numéro de dossier de la CPNB	Quand le formulaire de plainte a-t-il été déposé?	À quelle date a commencé la présumée période de violation?
Commentaires		